

## **RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL**

### **-PROCES VERBAL de la séance du 18 février 2025-**

Date de la convocation : 04/02/2025

Date d'affichage : 26/02/2025

**L'an deux mil vingt-cinq et le dix-huit février à 19 heures, le Conseil municipal dûment convoqué en session ordinaire s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Marc CAGNARD, maire.**

**Étaient présents** : Marc CAGNARD, Thierry PORTOIS, Christophe PARMENTIER, Isabelle KRUMBANK, Elie WARGNIER, Franck DUCROCQ, Dany DUPREZ

**Était absente excusée** : Sandrine GIRARD-DUQUESNE donne pouvoir à Thierry PORTOIS

**Était absente non excusée** : Christine VIGNOLLES,

Le secrétariat a été assuré par : Thierry PORTOIS

#### **- Clôture de l'école : choix de l'entreprise pour réaliser les travaux**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les trois devis reçus :

- Entreprise F.D Maçonnerie : 9 505 € TTC
- Entreprise SOLDEVILA : 13 800 euros TTC
- Entreprise SAGNIER : 14 418.48 euros TTC

La proposition de l'entreprise F.D maçonnerie ne sera pas retenue car elle ne propose pas la même prestation que les deux autres.

Après concertation, il est décidé d'appeler l'entrepreneur, Monsieur SOLDEVILA afin de lui demander dans quel délai, il pourrait exécuter les travaux car le conseil municipal souhaite que le chantier soit terminé pour la fin de l'année scolaire.

Cette entreprise ne pouvant réaliser les travaux dans les temps impartis, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir le devis de l'entreprise SAGNIER pour un montant de 12 015.40 euros H.T soit 14 418.48 € TTC.

#### **- ARTEMIS : sécurité routière**

Le Conseil municipal a revu, dans le détail, les éléments proposés par Monsieur CORSYN de l'entreprise ARTEMIS afin d'améliorer la sécurité routière dans le village ;

Il est demandé à Monsieur le Maire de le joindre, pour qu'il puisse venir au prochain Conseil municipal afin d'éclaircir ou de préciser certains points du projet.

Le Conseil municipal autorise avec :

- SEPT (7) voix POUR
- UNE (1) ABSTENTION (Monsieur Elie WARGNIER)

Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise ARTEMIS.

- **Regroupement Pédagogique Intercommunal de Fontaine Bonnleau-Domeliers-Catheux-Croissy sur Celle : demande de retrait de la commune de Domeliers**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune de Domeliers a, de nouveau, demandé à quitter le Regroupement Pédagogique Intercommunal de Fontaine Bonnleau-Domeliers-Catheux-Croissy sur Celle. Les effectifs sont stables depuis plusieurs années. Sans cette commune, il n'est pas possible de continuer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, est CONTRE le départ de la commune de Domeliers du RPI de Fontaine Bonnleau-Domeliers-Catheux-Croissy sur Celle.

#### Questions et infos diverses :

- Opération Hauts de France propres, la commune est inscrite le 15 mars de 9h à midi,
- Concernant l'avenir du RPI, des rdv réguliers ont été mis en place avec l'Inspectrice, Mme Jaudon,
- Une formation de la Ccop et de l'UMO concernant le zonage est prévue le 4 mars 2025, mr le maire est inscrit, ses deux adjoints sont intéressés mais pas certains d'être disponibles, Mr Duprez se propose comme remplaçant.
- Travaux de l'entreprise Rolland concernant l'accès de l'habitation de Mme et Mr Créte ainsi que le débouchage du fossé rue du marais,
- Suite de l'évolution récente des enfants Bedomme, mr le maire explique le déroulé des derniers événements et de l'évolution très positive de la situation,
- Demande de la famille Surman qui se plaint de l'absence de visibilité nocturne de leur maison ainsi que de la voirie communale ; Mr le maire pense qu'il serait souhaitable de faire passer la balayeuse municipale, par contre, il n'envisage pas d'installer une lanterne supplémentaire, il parlera avec Mme et Mr Surman.

Mr le maire passe la parole aux membres du conseil, aucune question n'est posée.

La séance est levée à 20h10